



FICHE DE POSTE : AGENT RECENSEUR

Emploi	Agent recenseur
Positionnement	Sous la responsabilité du Maire de la commune et du coordonnateur communal
Principales missions	<p>Se former aux concepts et aux règles du recensement,</p> <p>Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur et les faire valider par le coordonnateur,</p> <p>Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,</p> <p>Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,</p> <p>Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuer les contrôles demandés,</p> <p>Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,</p> <p>Rencontrer le coordonnateur communal régulièrement (préconisation Insee : au moins une fois par semaine),</p> <p>Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.</p>
Qualités	Disponible Compétences relationnelles Moralité, neutralité et discréetion Stabilité dans la fonction Ordre et méthode
Lieu de travail	Massieu (38) – permis et véhicule obligatoire
Type	CDD
Durée	8 janvier au 16 février (6 semaines) dont formations les 08/01/24 et 12/01/24
Rémunération	Il sera rémunéré sur la base du travail fourni, c'est-à-dire au nombre d'imprimés traités + les formations.
Jours	<p>L'agent travaille tous les jours sauf le dimanche et s'organise ensuite comme il le souhaite. Il est important tout de même d'être disponible après 18 heures et le samedi toute la journée.</p> <p>En moyenne le temps de travail varie entre 20 heures et 35 heures les deux premières semaines, puisqu'il doit avoir enquêté 80% des adresses qui lui sont confiées durant cette période. Le temps de travail variera les semaines suivantes en fonction des résultats des premières semaines.</p>

Les personnes intéressées doivent envoyer leur CV et leur lettre de motivation à l'adresse mail suivante : mairie.massieu@paysvoironnais.com. Plus d'informations par téléphone au 04 76 07 52 79.